Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 30 (2003)
Heft: 4

Artikel: Été : justice est faite
Autor: Crivelli, Pablo / Brodbeck, Gabriela
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-911881

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Justice est faite

Après plus d'un demi-siècle, les personnes condamnées pour avoir aidé les victimes du nazisme et du fascisme seront réhabilitées.

LA LOI APPROUVÉE DÉFINITIVEMENT par les Chambres fédérales le 20 juin, au terme de la session d'été, est le fruit d'une initiative parlementaire du conseiller national socialiste Paul Rechsteiner. Ce dernier aurait aimé étendre la réhabilitation aux personnes qui s'étaient opposées par les armes au totalitarisme, comme les membres des mouvements de résistance. Rechsteiner pensait en particulier à ceux qui s'étaient battus dans les rangs de l'armée républicaine pendant la guerre civile d'Espagne. L'amnistie des anciens membres des Brigades internationales est une question que la Suisse traîne depuis les années 1930. Les Chambres fédérales ont toujours refusé d'annuler les sentences prononcées contre ces combattants à leur retour en Suisse. Aujourd'hui encore, l'interprétation de cette période reste controversée, raison pour laquelle le Parlement a préféré limiter le champ d'action de la loi sur la réhabilitation aux personnes «ayant sauvé des réfugiés d'une mort certaine, souvent au prix de grands risques personnels», comme l'a expliqué le radical Thomas Pfisterer pendant les débats au Conseil des Etats. A son avis, «annuler ces verdicts ne signifie pas critiquer la justice de l'époque, vu que la sentence a été prononcée en vertu du droit en vigueur au moment des faits».

Il s'agit plutôt de constater «qu'à la lumière de la situation politique particulière de la fin des années 1930 et 1940, de telles sentences sont perçues aujourd'hui comme injustes, vu l'attitude altruiste des personnes condamnées». Un des cas les plus fameux de personne condamnée pour avoir sauvé des milliers de juifs en fuite, en 1939, est celui du capitaine de police saint-gallois Paul Grüninger. Ce n'est qu'en 1996 que le tribunal de district de son canton l'a réhabilité. Grüninger fut licencié en 1939 et condamné pénalement en 1940. Il perdit son droit à la re-

Keystone

Paul Grüninger, capitaine de police saint-gallois, qui, outrepassant les ordres, a laissé entrer en Suisse des réfugiés juifs entre 1938 et 1939.

traite et mourut dans la pauvreté en 1972. La loi sur la réhabilitation ne donnera pas droit à des indemnisations.

Allégements contestés

Pour la première fois dans l'histoire de la démocratie directe suisse, il y a une possibilité concrète que les cantons lancent un référendum, en particulier contre la loi sur les allégements fiscaux approuvée par le Parlement en juin. Un aspect de la loi est très controversé: alors que presque personne ne conteste la nécessité d'alléger la charge fiscale des familles avec enfants et de supprimer le droit de timbre, les partis de gauche, quelques représentants des partis bourgeois et plusieurs gouvernements cantonaux sont terrifiés à l'idée d'abolir la valeur locative. Pendant les débats parlementaires, la mesure a été contestée par la gauche, mais aussi par différents représentants du centre-droit, qui la trouvent injuste. «C'est un cadeau de plus aux riches», a-t-on entendu dire du côté socialiste. «Exagération!», a rétorqué le responsable du Département des finances, Kaspar Villiger.

En effet, non seulement les ponctions fiscales sur la valeur de l'habitation seront abolies dès 2008, mais les propriétaires conserveront toutes les déductions habituelles. Somme toute, ceux qui reprochent aux défenseurs de cette mesure – soit avant tout les membres de l'Union démocratique du centre, les radicaux et les démocrates-chrétiens – de vouloir flatter l'électorat à quelques mois des élections n'ont pas entièrement tort.

A part le fait que la loi instaure une forte inégalité de traitement entre propriétaires et locataires, elle risque aussi d'avoir des répercussions notables sur les recettes fiscales des cantons et des communes (2,5 milliards de francs, d'après la conseillère aux Etats grisonne Evelyne Widmer-Schlumpf) alors que ces collectivités sont en proie à de grandes difficultés, à cause de la crise économique.

Aux reproches des cantons, qui ont trouvé divers appuis au Conseil des Etats, comme il fallait s'y attendre, les auteurs de la mesure répondent que la classe moyenne est laminée par les impôts et qu'elle doit donc être aidée dans une période difficile. L'abolition de la valeur locative pourrait relancer le marché immobilier, ce qui aurait des retombées favorables sur l'économie. En outre, affirment-ils, d'ici que la mesure entre en vigueur, la situation économique des cantons qui pleurent maintenant misère pourrait avoir changé du tout au tout.

A part les cantons, qui décideront d'ici mi-septembre s'ils veulent lancer le référendum, le PSS pourrait aussi demander une consultation populaire. Ce parti conteste en effet également les allégements fiscaux consentis aux familles, vu qu'à son avis, ils favorisent surtout les revenus de plus de 100 000 francs, soient des personnes qui n'ont pas un besoin urgent d'aide fiscale. L'opposition de la gauche et des cantons se comprend mieux si l'on tient compte du programme d'économies (3,5 milliards de francs) que M. Villiger entend réaliser ces prochaines années.

Libéralisation de l'agriculture

Pendant la session d'été des Chambres, les parlementaires ont approuvé la nouvelle politique agricole 2007. Parmi les principales nouveautés, citons la suppression du contingentement laitier dès 2009. En outre, la réforme introduit pour les contingents de viande un système d'enchères qui stimulera la concurrence. Cet instrument supprimera les rentes de situation dont bénéficient les grands importateurs.

Pour la période 2004–07, les agriculteurs disposeront de subventions de l'ordre de 14 milliards de francs.

Pablo Crivelli

Traduit de l'italien.

Initiative pour une nouvelle Constitution

L'initiative populaire «Pour le renouvellement complet de la Constitution fédérale par le nouveau Parlement (initiative printemps oui)» a été lancée par un comité de non-parlementaires gauchistes-verts-écologistes. Elle réclame la refonte complète de la Constitution.

«Printemps oui» exige la transparence en matière de financement des campagnes électorales, l'égalité des chances de tous les groupes vis-à-vis des fonds dépensés pour les campagnes électorales et la gratuité de l'abonnements général des CFF pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans.

Si le peuple se prononce en faveur d'une révision totale de la Constitution, les deux Chambres devront être réélues. Le nouveau Parlement ne devra pas seulement élaborer une nouvelle Constitution, mais également assumer toutes les autres tâches parlementaires. Les nouvelles élections rendraient nécessaire l'élection d'un nouveau Conseil fédéral.

BDK

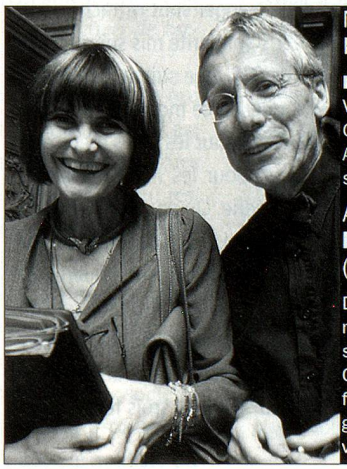

Nationalratswahlen 2003
Kanton Bern:

Peter Vollmer kennt als ehemaliges Vorstandsmitglied der Auslandschweizer-Organisation die Anliegen der Auslandschweizerinnen und Auslandschweizer.

Auf jede Liste zweimal
Peter Vollmer
(SP-Liste/Männer)

Der öffentliche Verkehr und der Tourismus gehören heute zu seinen Kerngeschäften. Er sorgt dafür, dass die hohe Qualität und die Attraktivität unseres öffentlichen Verkehrsnetzes nicht kurzfristigem Spardenken und unüberlegtem Privatisieren geopfert wird.